Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 3

Rubrik: Deuxième assemblée générale de la Section de l'Est

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

hausse considérable des prix. L'organisation présente de cette branche d'exportation se heurterait encore au problème posé par un acheminement rapide et par la fourniture des emballages.

IMPORTATIONS. — La question des exportations suisses en France et des échanges conjugués dans le cadre du clearing nous a valu de fournir aussi de fréquents renseignements. Toutefois, nous laissons à notre Siège de Paris, qui est particulièrement placé pour en traiter, le soin d'aborder ce sujet en détail.

Administration de la Section

La diversité des matières à discuter a conduit votre Comité à créer dans son sein des **Commissions,** dont le travail contribue à alléger ses délibérations et à faciliter l'orientation de notre activité générale.

L'effectif de nos adhérents a enregistré à nouveau un très bel essor, passant de 428 à fin 1942 à 520 au 31 décembre écoulé. Par suite de la rétrocession à Paris de quelques départements de la région toulousaine, qui nous avaient été provisoirement attribués en 1941, nous repartons au 1er janvier de cette année avec un effectif de 475 membres.

* * *

En résumé, l'activité de notre Section n'a marqué aucun répit en 1943. Les complications inhérentes au moindre acte commercial ont donné plus de relief à notre mission d'informateurs; elles ont aussi accentué la part que nous avons dû prendre en maints cas d'espèces.

En regard de la contraction paradoxale, mais inéluctable des échanges commerciaux franco-suisses au travers d'une crise sans précédent, il serait puéril de se targuer des divers résultats positifs que nous avons obtenus. Notre organisme peut prétendre cependant avoir employé toutes ses énergies au service de la cause qu'il défend. Il a concouru ainsi à freiner une évolution inquiétante, tout en s'appliquant à poser des jalons en perspective de la régénérescence des affaires, si ardemment souhaitée et devenue si nécessaire.

Marseille, le 21 février 1944.

Chambre de Commerce Suisse en France.
Section de Marseille et du Sud-Est :

Le Président :
L. BOVET.

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE L'EST

La deuxième Assemblée générale de la Section de l'Est a eu lieu le 25 février 1944 dans la grande salle de la Chambre de Commerce de Besançon, mise obligeamment à notre disposition.

M. Henri Perrenoud, Président, remercia M. Spycher, Consul de Suisse à Besançon et Président d'Honneur de notre Section, d'avoir bien voulu honorer cette réunion de sa présence, ainsi que MM. Brandt, 1er Vice-Président de notre Compagnie et Grenier, Chef des Services d'Information au Secrétariat général. Il souhaita également la bienvenue à M. Donat, Directeur-Adjoint du Comité d'Organisation de la Montre, et à tous les assistants.

M. Perrenoud donna alors lecture des lettres de M. le Président Bitterli et de M. le Consul Œchslin, de Dijon s'excusant d'être empêchés d'assister à cette réunion.

Passant à l'ordre du jour, et après avoir constitué le Bureau, le Président fit lecture du rapport du Comité sur l'activité de la Section en 1943. L'Assemblée entendit ensuite le rapport de notre Trésorier sur les finances de la Section pendant la même année, ainsi que celui des Vérificateurs aux Comptes. Ces trois documents n'ayant donné lieu à aucun commentaire furent adoptés.

L'Assemblée confirma la nomination de MM. Maurice Gander, Gottfried Graf et Ernest Jaccard comme Membres du Comité et de MM. Georges Boss et Charles Matthey comme Vérificateurs aux Comptes.

M. Brandt voulut bien prendre ensuite la parole pour prononcer une allocution où il fut question, entre autres, des relations horlogères franco-suisses, des travaux en général de notre Compagnie, — qui fête cette année son 25e anniversaire — de la garantie du change et de la taxe de péréquation de 12 p. 100. Il retraça également la carrière de M. de Perregaux, candidat à la Présidence de notre Chambre de Commerce, dont il excusa encore l'absence à la réunion de ce jour.

Enfin, pour clore l'Assemblée, M. Grenier prit la parole pour faire une conférence du plus haut intérêt sur la situation sociale en Suisse au début de 1944.

Voici quelques passages extraits du Rapport du Comité :

1943 représente la première année d'activité de notre Section, période caractérisée par un travail de mise au point de notre organisation, par une propagande intense pour consolider notre position, pour signaler notre existence dans les milieux industriels et commerciaux et leur faire connaître les nombreux services que peut leur rendre notre Compagnie.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Peu favorisé par les circonstances, le Comité se mit résolument au travail. Les séances ont été tenues régulièrement.

Les affaires courantes y furent liquidées, le travail du Secrétariat suivi de très près, de nouvelles candidatures — et parrainages — examinées; enfin, et surtout pour tâcher d'améliorer la situation du clearing déficitaire au détriment de la France, de gros efforts y furent suscités et déployés en faveur des exportations françaises vers la Suisse.

EFFECTIF

Bien que notre rayon d'action soit extrêmement limité, — en l'occurrence, l'arrondissement consulaire de Besançon, — chaque Membre du Comité, dans sa sphère respective, entreprit de nombreuses démarches de prospection, qui furent pour la plupart, couronnées de succès.

L'effectif de 208 Membres, que comportait notre Section à sa fondation, est passé à 310 à fin décembre, soit une augmentation d'environ 50 p. 100.

Pour donner plus d'impulsion à l'activité de notre Secrétariat et de notre Section en général, et pour lui procurer de nouvelles ressources financières, nous avons demandé, dans le courant de décembre, à la Direction Centrale de notre Compagnie, le rattachement à notre Section de trois nouveaux départements, à savoir : la Côte-d'Or, les Vosges et la Haute-Marne, du ressort des Consulats de Dijon et Chaumont.

Le Conseil d'Administration a fait droit à notre requête et, à fin d'exercice, les intéressés étaient informés du changement intervenu.

Cette nouvelle répartition nous permet de bénéficier de l'apport de 86 Adhérents, tant actifs qu'associés, ce qui porte l'effectif total à 396.

FINANCES

Nous terminons l'exercice avec un excédent de recettes de 6.000 francs environ, ce qui correspond, à peu de chose près, aux prévisions budgétaires. A signaler la réception d'un versement effectué par un de nos Collègues, qui préfère garder l'anonymat, d'une cotisation supplémentaire de 20.000 francs. Cette somme, qui a été bloquée — hors comptabilité — en un compte spécial est destinée à couvrir un éventuel déficit qui pourrait être enregistré au cours d'un exercice prochain. Nous renouvelons ici, à ce Membre bienfaiteur, toute notre reconnaissance.

ACTIVITÉ GÉNÉRALE

La première tâche que nous nous sommes imposée c'est de prendre contact avec les organismes intéressés pour envisager la possibilité de reprendre l'exportation en Suisse, jadis très importante, de certains outillages et fournitures d'horlogerie provenant de notre région.

Bien que plusieurs de ces affaires se trouvent encore en cours d'examen, nous constatons que nos efforts n'ont pas donné, jusqu'ici, les résultats escomptés. Nous nous sommes heurtés à de multiples difficultés : manque de matières premières, pénurie de main-d'œuvre, prix trop élevés, qualité parfois insuffisante, formalités administratives trop longues et compliquées ; enfin, de la part de la Suisse, protection de sa production nationale.

Les relations avec notre Siège ont pu être maintenues étroitement par des prises de contact directes et fréquentes, soit par notre Président qui représente notre Section au Conseil d'Administration, soit par les visites qui nous ont été faites à Besançon par notre Secrétaire Général, M. de Pury et M. Boitel, Chef des Services Commerciaux. De plus, notre Secrétaire a été convoqué à Paris à deux reprises, en juin et décembre, en même temps que ses Collègues de Lyon et de Marseille, afin d'étudier en commun une collaboration plus étroite entre le Secrétariat Général et les Secrétariats des Sections.

CONCLUSION

Nous ne voudrions pas terminer sans manifester notre reconnaissance à nos Adhérents et surtout à nos amis français qui, en dépit des temps difficiles que nous traversons, nous ont accordé leur appui moral et matériel.

Nous espérons vivement que cette année 1944 nous apportera enfin la paix, une paix féconde et durable à laquelle nous aspirons tous et permettra une reprise normale et même accrue des relations économiques franco-suisses, souhaitée par les deux pays, dont l'amitié ne s'est jamais démentie au cours de ces quatre années de guerre.

Qu'il nous soit permis également de former des vœux pour l'avenir de notre jeune Section, au développement de laquelle nous continuerons de consacrer tous nos efforts.

Besançon, le 25 février 1944.

Chambre de Commerce Suisse en France,
Section de l'Est.
Le Président :
H. PERRENOUD.

SITUATION DES SUISSES HABITANT LA FRANCE A L'ÉGARD DES IMPOTS DIRECTS EN FRANCE

Les impôts directs qui sont régis par la Convention franco-suisse comprennent :

— les impôts cédulaires, auxquels sont assimilés la contribution foncière et la taxe sur le revenu des valeurs mobilières bien que cette dernière relève de l'Administration de l'Enregistrement,

— l'impôt général sur le revenu.

I. — Les impôts cédulaires frappent :

a) les bénéfices industriels et commerciaux qui sont imposables dans l'Etat où est situé l'établissement **stable** auquel se rattachent les bénéfices ;

b) les bénéfices agricoles qui sont imposables dans l'Etat où les biens sont situés ;

c) les traitements et salaires qui sont imposables dans l'Etat où s'exerce **l'activité,** exception faite pour les frontaliers qui sont imposables au lieu de leur domicile et les pensions et rentes viagères qui sont imposables dans l'Etat où le bénéficiaire a son domicile ;

d) les bénéfices des professions non commerciales qui sont imposables dans l'Etat où les intéressés possèdent leur installation **permanente** pour l'exercice de leur activité et dans l'Etat où le bénéficiaire a son domicile, s'il s'agit de droits d'auteur, de produits de brevets.

La contribution foncière s'applique aux revenus des biens immobiliers qui sont imposables dans l'Etat où les biens sont situés.

La taxe sur le revenu des valeurs mobilières est perçue, en principe, par voie de retenue à la source.

II. — L'impôt général sur le revenu s'applique à l'ensemble des revenus énumérés ci-dessus.

A l'égard de cet impôt, une distinction est établie entre les Suisses domiciliés en France et ceux n'y ayant qu'une ou plusieurs résidences.

A) **Les Suisses domiciliés en France,** c'est-à-dire ayant en France le centre de leurs intérêts ou le lieu de leur séjour principal, depuis plus de cinq ans, sont imposables sur les revenus de toute nature, à l'exclusion :

a) des revenus de source étrangère à raison desquels les intéressés pourront justifier avoir été soumis à un impôt personnel sur le revenu global en Suisse ;

b) des revenus de biens immobiliers, d'exploitation, d'établissements stables, de professions ou d'activités sis ou exercés en Suisse ;

c) des tantièmes, jetons de présence et autres rémunérations d'administrateur provenant de sociétés par actions, ayant leur siège en Suisse.